REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212201057-20260320-202603200009-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANGUENAN

Séance du 20 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MORAIN, Maire.

Présents : **MORAIN** Didier, Maire, **BOUESNARD** Nicolas, **HUET** Jean-Paul, **KAMPHUIS** Hélène, **LECLAIRE** Frédéric, **LEMARCHAND** Maud, **LEVAST** Christelle, **MARIE** Sylvie, **ROHAN** Yannick, **TOUTAIN** Maryline.
Absents excusés : MARTIN Nadine, **LE PIMPEC** Anthony (Procuration à **BOUESNARD** Nicolas), **COUDRAY** Anthony, **LAURENT** Armelle, **ROBERT** Michel.
Secrétaire : BOUESNARD Nicolas.

Objet : Fixation des indemnités de Fonction du Maire et des deux Adjoints.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants,
VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 constatant l'élection du Maire et des deux Adjoints,
CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum fixés par la loi.
Monsieur le Maire présente les barèmes des indemnités de fonction brutes mensuelles des Maire et Adjoints :

- **Maire :**
  - Taux maximal : 55,70 % de l'Indice brut terminal de la Fonction Publique.
    A ce jour : Indice 1027 = 4 110,52 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le pourcentage à appliquer pour l'indemnité mensuelle du Maire. Vote à main levée sur la proposition suivante :

- ***50 % de l'Indice brut terminal de la Fonction Publique (Soit 2 055,26 € BRUT à ce jour) à compter du 20 Mars 2026.***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de fixer le montant de l'indemnité mensuelle de fonction du Maire comme suit :

- **50 %** de l'Indice brut terminal de la Fonction Publique (Soit 2 055,26 € BRUT à ce jour), **à compter du 20 Mars 2026.**

- **Adjoints :**
  - Taux maximal : 21,38 % de l'Indice brut terminal de la Fonction Publique.
    A ce jour : Indice 1027 = 4 110,52 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le pourcentage à appliquer pour l'indemnité mensuelle des deux adjoints : Vote à main levée sur la proposition suivante :

- ***20 % de l'Indice brut terminal de la Fonction Publique par Adjoint (Soit 822,10 € BRUT / Adjoint, à ce jour) à compter du 20 Mars 2026.***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de fixer le montant de l'indemnité mensuelle de fonction de chaque adjoint comme suit :

- **20 %** de l'Indice brut terminal de la Fonction Publique (Soit 822,10 € BRUT à ce jour), **à compter du 20 Mars 2026.**

Le versement des indemnités du Maire et des deux Adjoints sera mensuel : L'enveloppe globale mensuelle des indemnités de fonction du Maire et des deux Adjoints est, à ce jour, de **3 699,46 € BRUT.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire.

MAIRIE DE LANGUENAN 22 Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212201057-20260320-202603200009-DE

COMMUNE DE LANGUENAN

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

1 – Calcul de l'enveloppe (au 20 Mars 2026) :

- **Maire : 50 % * IB 1027 soit 2 055,26 € par mois (Brut)**
- **2 Adjoints : 2 x (20 % * IB 1027) soit 822,10 € x 2 = 1 644,20 € par mois (Brut)**

Soit une enveloppe mensuelle totale de 3 699,46 € BRUT.

2 – Répartition de l'enveloppe (au 20 Mars 2026) :

REPARTITION

	Nombre d'élus concernés	Taux (Indice brut terminal mensuel 1027) *	Montant brut mensuel par élu	Totaux mensuels (Brut)
MAIRE	1	50 %	2 055,26 €	2 055,26 €
ADJOINTS : 2	2	20 %	822,10 €	1 644,20 €
			SOIT UN MONTANT TOTAL MENSUEL BRUT DE	**3 699,46 €**

**Indice brut terminal de la Fonction Publique mensuel 1027 depuis le 1er janvier 2026 : 4 110,52 €.*